Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 18 Sep 2002
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: VS / Dossier pédagogique 3217

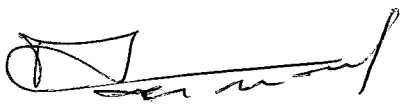
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES INTERVENANTS SOCIO-EDUCATIFS : INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 983142U35C1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

3217

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau:

O (1) ~~Communauté française~~ O (1) ~~Libre confessionnel~~
X **Provincial et communal** O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau: (2) Jacques LEFERE Date et signature (2): ~~15/11/2001~~
Administrateur CPEONS

2. Intitulé de l'unité de formation: (2)
.FORMATION CONTINUEE DES INTERVENANTS SOCIO-EDUCATIFS : INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE.....
.....

CODE DE l'U.F. (3): 983142 U35 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4): 903

3. Finalités de l'unité de formation: Reprises en annexe n° **1** de ..1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises: Reprises en annexe n° **2** de ...1.. page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation:

O (1) Enseignement secondaire de: O (1) transition O (1) qualification
du degré: O (1) inférieur O (1) supérieur

X (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	X
Pédagogique	X	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil Supérieur: 29.11.2001

Signature du Président du Conseil supérieur:
Po

6. Caractère occupationnel: O (1) oui X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° **3** de .1... page(s) (2)

8. Programme du(des) cours: Repris en annexe n° **4** de .1.. page(s) (2)

9. Capacités terminales: Reprises en annexe n° **5** de .1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° **6** de .1... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

1.2.b

Code de l'unité de formation : (3)	Code du domaine de formation : 903
983142035C1	

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Intervention en situation de crise : méthodologie spéciale	CT	F	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

Inspecteur 16/09/02

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

17 SEP. 2002

Date : .....

Signature A. COLLINET
ADM. PEDAG.

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

UF: Formation continuée des intervenants socio-éducatifs : intervention en situation de crise
(40 périodes)

---

1. Finalités de l'unité de formation

1.1 Finalités générales de l'unité de formation.

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle socio-culturelle et scolaire.

2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2.Finalités particulières de l'unité de formation.

Cette unité de formation vise à amener les apprenants à intervenir dans toute situation conflictuelle et de crise rencontrée dans leur milieu professionnel relevant du domaine socio-éducatif afin d'aider le bénéficiaire à développer un fonctionnement plus approprié.

Annexe 2

UF: Formation continuée des intervenants socio-éducatifs : intervention en situation de crise
(40 périodes)

---

2. 1. Capacités préalables requises.

L'apprenant doit être capable d'analyser une situation éducative et/ou relationnelle issue de la vie professionnelle d'un intervenant pédagogique ou social, afin de proposer un plan d'action éducative centré sur l'autre.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu.

Titre d'enseignement supérieur pédagogique ou social au moins du niveau de l'enseignement supérieur de type court de plein exercice ou de promotion sociale

Annexe 3

UF: Formation continuée des intervenants socio-éducatifs : intervention en situation de crise (40 périodes)

---

3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

---

Il est recommandé de ne pas organiser de groupe au-delà de 20 personnes.

Annexe 4

UF: Formation continuée des intervenants socio-éducatifs : intervention en situation de crise (40 périodes)

---

4. Programme de l'unité de formation :

face à une situation conflictuelle et/ou de crise.

l'étudiant sera capable :

- d'identifier le problème à travailler, les résistances et les facteurs y afférents ;
- de reformuler le problème ;
- de déterminer les changements à atteindre, les engagements respectifs, les moyens et le planning à respecter afin d'établir le plan d'intervention ;
- d'appliquer le processus d'intervention de crise :
  - en utilisant divers patterns (dont ceux de la colère et des conflits) comme modalités de communication et de résolution de problème ;
  - en planifiant les stratégies de changement (étapes, cibles, obstacles, rôle, moyens, tâches) ;
- d'aider à la réalisation du changement (actualisation du plan, engagement de la prise en charge, prescription des tâches, dénouement des impasses et des résistances, consolidation des acquis et des systèmes environnants) ;
- de stimuler l'accès à l'utilisation des ressources personnelles et sociales ;
- d'établir des collaborations avec les ressources sociales, développer un collectifs de support ;
- d'évaluer l'intervention.

Annexe 5

UF: Formation continuée des intervenants socio-éducatifs : intervention en situation de crise (40 périodes)

---

5. Fixation des capacités terminales requises

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable au départ d'une situation conflictuelle et/ou de crise déterminée :

- de reconnaître les facteurs qui initient la crise
- de clarifier les processus qui devront être utilisés pendant et après la crise
- d'identifier et d'expérimenter les attitudes et les comportements à adopter lors de l'intervention

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du degré de pertinence des attitudes et comportements adoptés
- de la capacité à évaluer de manière critique l'intervention
- de la qualité des remédiations envisagées.

Annexe 6

UF: Formation continuée des intervenants socio-éducatifs : intervention en situation de crise (40 périodes)

6.1. Profil des chargés de cours

Un expert porteur d'un titre universitaire (licencié en psychologie, psychopédagogie, en sciences de l'éducation, en politique économique et sociale...) pouvant justifier d'une expérience dans l'intervention en situation conflictuelle ou de crise dans un milieu professionnel relevant du domaine socio-éducatif

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

FORMATION CONTINUEE DES INTERVENANTS SOCIO-EDUCATIFS : INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE

Date d'approbation: Date d'application obligatoire: Date limite d'application:

	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
Section												
Unité			Formation continuée des intervenants socio-éducatifs : intervention en situation de crise			NEANT			NEANT			